



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Congrès du Club des villes et territoires cyclables

29 novembre 2021

Fleur EMILE

Programme Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique

Direction générale déléguée politique de la ville

L'agence nationale de la cohésion des territoires

LES PROGRAMMES DE L'AGENCE CORRESPONDENT
À TROIS POLITIQUES PUBLIQUES :



TERRITOIRES
ET RURALITÉS



POLITIQUE
DE LA VILLE



NUMÉRIQUE

La Direction générale déléguée politique de la ville

La Direction Déléguée Politique de la Ville

1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés dans l'Hexagone et l'Outre-mer

5,5 M de personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Objectif:

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Réduire les écarts par:

- la mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.
- grâce à des moyens d'intervention spécifiques.

La Direction Déléguée Politique de la Ville

En complément des moyens financiers mobilisés tant au niveau national que local, la direction vient en appui des réseaux de terrain pour :

- accompagner le déploiement des stratégies locales dans les champs du logement, du cadre de vie et **de la mobilité** ; renforcer les politiques locales de sécurité urbaine ;
- faciliter la coordination des acteurs locaux dans le développement des projets de renouvellement urbain intégré ;
- **soutenir les acteurs associatifs d'envergure nationale sur les thématiques de cadre de vie, logement, mobilité, tranquillité publique, lien social, image des quartier, éducation et petite enfance, emploi, développement économique...**

La Direction Déléguée Politique de la Ville

La feuille de route de la politique de la ville repose sur:

- **la mobilisation nationale** pour les habitants des quartiers, lancée par le Président de la République.
- **le Plan de relance** de 100 milliards d'euros sur des projets relatifs à l'insertion et l'emploi, le secteur associatif, l'éducation, le renouvellement urbain, **la mobilité**, les commerces de proximité.
- **les comités interministérielles des villes**: le CIV du 29 janvier 2021 a doté la politique de la ville de 3,3Mds d'€, dont l'abondement de l'enveloppe de l'ANRU de 2Mds€ pour le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU 12Mds €). Dans le cadre de ces projets une part importante des financements vont sur les opérations d'aménagement qui doivent accorder une place aux mobilités douces et au partage de la route et des espaces publics.

S'agissant des transports et de la mobilité plus spécifiquement, le ministre de la ville et le ministre des transports ont signé, des conventions d'objectifs afin de réduire les inégalités de mobilité.

La Direction Déléguée Politique de la Ville

Rapport 2017 de l'ONPV et étude « Mobilité quotidienne » du Cerema

- C'est dans les quartiers que l'on observe le plus faible niveau de mobilité.
- les résidents des quartiers prioritaires présentent un plus faible niveau de mobilité qu'ailleurs.
- Une offre de transport public pourtant pas toujours moins importante qu'ailleurs, mais souvent insuffisamment diversifiée (lignes inter-banlieues peu développées), et ne correspond pas toujours aux contraintes d'emploi du temps de ses usagers (travail en horaires décalés).
- Un niveau d'équipement en automobile des foyers plus faible (pour de simples raisons économiques) et donc une aptitude à la mobilité des personnes vivant dans les quartiers réduite.

Face à ces constats le ministère de la ville et le ministère des transports ont signé, des conventions d'objectifs afin de réduire les inégalités et développer une mobilité inclusive.

La Direction Déléguée Politique de la Ville

La DDPV accompagne des associations qui œuvrent pour rendre effectif le droit à la mobilité et développe des partenariats pour une meilleure mobilité des personnes économiquement fragiles:

- Par la mise en place des plateformes de mobilité avec un ensemble de solutions de déplacement pour les publics fragilisés en tenant compte de leurs besoins spécifiques et des caractéristiques du territoire, contribuant ainsi fortement à l'amélioration de la « motilité » des personnes et de leur « employabilité ».
- En développant le « Permis mobilité » qui est un dispositif destiné à accompagner, les habitants des QPV, vers l'obtention du permis de conduire (code & conduite), par la mise en place d'un accompagnement pédagogique renforcé dispensé en parallèle d'un parcours en auto-école.
- En proposant des solutions de financement individuelles (micro-crédit) pour l'achat, la location ou la réparation de véhicules au sein de garages solidaires, et en accompagnant ce public vers des mobilités plus fiables, plus durables et moins coûteuses.

L'accompagnement du Club des villes et territoires cyclables

Travailler au développement des mobilités actives et éco-responsables au sein des quartiers politiques de la ville.

1^{er} temps: Recenser des actions en faveur des mobilités actives au sein des QPV

2^{ème} temps: Lancement d'une expérimentation dans plusieurs régions (5 QPV, dans au moins 3 régions) pour favoriser la pratique du vélo:

Mise en place d'actions d'éco mobilité et d'apprentissage:

- dans le cadre du programme « Savoir Rouler à Vélo » pour le public en âge scolaire résidant en QPV.
- comme moyen de transport peu onéreux permettant d'acquérir une autonomie de déplacement essentielle pour les **mobilités du quotidien**, et **d'autoréparation**. cibles: jeunes et d'adultes, personnes en insertion et public féminin
- comme outil important de lutte contre la sédentarité et de préservation de la santé.

L'accompagnement du Club des villes et territoires cyclables

- **3ème temps:** Réalisation d'un guide de capitalisation et de valorisation des bonnes pratiques "A vélo et à pied dans les quartiers » (finalisation 2eme semestre 2022).

Toutes ces actions ont pour objectif de favoriser l'émancipation et l'autonomisation, tout en facilitant le lien social, l'accès aux services, aux loisirs et à l'emploi.

Une expérimentation en lien avec les programmes de l'ANCT:

- **Education et petite enfance:** cité éducative et réussite éducative
- **Emploi, formation et développement économique:** cité de l'emploi
- **Lien social et image des quartiers:** accompagnement de la mise en œuvre d'actions dans les champs de la culture, **la santé, le sport**, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations.